





43^{ème} RALLYE NATIONAL REGION LIMOUSIN « VASSIVIERE »

29 - 30 - 31 MAI 2009

REGLEMENT PARTICULIER

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB

8, RUE PIERRE-DE-FERMAT 87280 LIMOGES

TELEPHONE: 05.55.04.19.69 FAX: 05.55.04.19.70

courriel: aclimousin@wanadoo.fr

site officiel: http://asalac.free.fr

Sommaire

Page PROGRAMME - HORAIRES

Page REGLEMENT

Page Annexe ITINERAIRE – HORAIRES

Page BRIEFING PILOTES

Page Annexe PLAN DES SITES DE LIMOGES

CHAMPIONNAT DE FRANCE des RALLYES RALLYE REGION LIMOUSIN

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME.

Vendredi 10 avril 2009 Parution du règlement, et ouverture des engagements

Lundi 11 mai 2009 à 24h Priorité pour les engagements pour les concurrents inscrits en Championnat de France,

trophée BF Goodrich et Coupes Mono Marque

Lundi 18 mai 2009 à 24h Clôture des engagements (tous concurrents)

Vendredi 22 mai 2009 à 18h Publication de la liste des engagés, des horaires de convocation aux vérifications

administratives et techniques et aux marquages ainsi que différentes informations à l'égard

des concurrents

de 14h 00 à 19h 00 Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) (au siège de l'ASALAC)

Samedi 23 mai 2009

de 9h 00 à 12h 00 Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) (au siège de l'ASALAC)

de 10h 00 à 18h 00 Reconnaissances autorisées des ES 1-2-3-4-5-6

Dimanche 24 mai 2009

de 10h 00 à 18h 00 Reconnaissances autorisées des ES 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12

Mardi 26 mai 2009

de 14h 00 à 18h 00 Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) (au siège de l'ASALAC)

Mercredi 27 mai 2009

de 9h 00 à 12h 00 Distribution du carnet d'itinéraire (Road-book) (au siège de l'ASALAC)

de 10h 00 à 18h 00 Reconnaissances autorisées des ES 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6

Jeudi 28 mai 2009

de 10h 00 à 18h 00 Reconnaissances autorisées des ES 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12

Vendredi 29 mai 2009

de 8h 30 à 11 h 30

Séance d'Essais à Eymoutiers

de 8h 00 à 18h 00 Accueil des Officiels (au siège de l'ASALAC)

de 11h 00 à 16 h 00 Vérifications Administratives au Parc des Expositions à Limoges (sur convocation)

de 11h15 à 16h 15 Vérifications Techniques au Parc des Expositions à Limoges (sur convocation)

de 11h15 à 16h 15 Marquage et contrôle des pneumatiques au Parc des Expositions à Limoges (sur convocation)

de 13h 00 à 18h 00 Mise en parc fermé de départ au au Parc des Expositions à Limoges

à 15h 30 Briefing de la Direction de Course pour les Officiels : Conseil Régional à Limoges (salle vidéo)

à 16h 30 Conférence de Presse : Conseil Régional à Limoges (salle d'Assemblée)

à 17h 00 1° Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : PC du Rallye à Limoges (Conseil Régional)

à 18h 15 Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ : PC du Rallye à Limoges

(Conseil Régional)

à 20h 27 Départ de la 1° étape au au Parc des Expositions à Limoges

Samedi 30 mai 2009

à 16h 15 Arrivée de la 1° étape à Eymoutiers

1/2 h après l'arrivée du dernier

concurrent au parc fermé Affichage du classement partiel ainsi que les ordres et heures de départ de la 2° étape au PC Course

(Hôtel de Région et à la Mairie d'Eymoutiers)

Dimanche 31 mai 2009

à 8h 00 Départ de la 2^{ème} étape à Eymoutiers

à 17h 30 Arrivée du Rallye devant le Conseil Régional à Limoges

REMISE DES PRIX SUR LE PODIUM (voir article 10)

1/2 h après l'arrivée du dernier

concurrent au parc fermé

Affichage du classement au PC Course (Hôtel de Région)

Vérifications finales Immédiatement après l'arrivée du

dernier concurrent à vérifier

TABLEAUX OFFICIELS D'AFFICHAGE.

jusqu'au Jeudi 28 mai 2009 Siège de l'ASALAC à Limoges

du Vendredi 29 mai au Dimanche 31 mai 2009

PC du Rallye : Conseil Régional à Limoges

Tableaux d'informations Mairie d'Eymoutiers

Parcs de Regroupement de Peyrat-Le-Château

LISTE DES ADRESSES:

Organisation et Secrétariat du Rallye - Accueil des Officiels :

ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB 8, Rue Pierre-de-Fermat - 87280 LIMOGES Tél.: 05.55.04.19.69 Fax: 05.55.04.19.70

Courriel: aclimousin@wanadoo.fr Site web: http://asalac.free.fr

Vérifications Administratives Parc des Expositions bd Robert Schuman à Limoges

Vérifications Techniques Parc des Expositions bd Robert Schuman à Limoges

PC du Rallye - Collège des Commissaires Sportifs - Salle de Presse - Tableau d'Affichage Officiel :

Conseil Régional du Limousin : 27, bd de la Corderie – 870000 LIMOGES

Etape : accueil Presse bis et salle mise à la disposition de la Direction de Course

Mairie d'Eymoutiers : 8, rue de la Collégiale – 87120 EYMOUTIERS

Vérifications Techniques Finales Le Relais de l'Auto Ancienne

ZI Grossereix

57, avenue Georges Guingouin

87000 Limoges 05 55 12 73 64

ATTENTION

Les articles ou parties d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement F.F.S.A. des rallyes du Championnat de France.

Les autres articles complètent le règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 1. ORGANISATION

Définition

L'ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB Limousin organise en qualité d'organisateur administratif une épreuve nationale NPEA dénommée :

43^{ème} RALLYE NATIONAL REGION LIMOUSIN "VASSIVIERE"

qui se déroulera les

Vendredi 29, Samedi 30 et Dimanche 31 mai 2009

avec le concours

- du Conseil Régional du Limousin et du SYMIVA

- des Conseils Généraux de la Creuse, Corrèze et Haute-Vienne
- de la Ville de Limoges, des villes d'Eymoutiers, Peyrat-Le-Château et de toutes les villes et agglomérations traversées

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif international (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), règlement sportif de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement visé par le CRSA Limousin n° 006 du 23 février 2009 et par la FFSA, permis d'organisation N° 90 du 23 mars 2009.

Comité d'organisation

Présidents : Alain TISSEUIL

Jean-Michel FILLOUX Christian DUCHER

Membres:

L'ensemble des membres du Comité Directeur de l'ASALAC et des Comités Directeurs de ses Ecuries associées :

> Ecuries Corrèze Commission Médicale Motards ASA Haute-Vienne

Permanence du rallye :

De la date d'ouverture des engagements au jeudi 28 mai 2009

(horaires de bureaux):

ASALAC: 8, Rue Pierre-de-Fermat - 87280 LIMOGES

Tél.: 0555041969 Fax: 0555041970

Du vendredi 19 mai au dimanche 31 mai 2009 :

PC Course - Conseil Régional Limousin

Organisateur technique :

ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB

1.1 Officiels du Rallye

Observateur FFSA: Alain ROSSI

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : Jean-Paul MAILLARD
Membres : Jacques COURMONTAGNE

Dominique LUNEL Daniel WACHORU Philippe RUBIGNY

Secrétaire du Collège : Josette LAFARGE

Directeur de Course : Etienne FORGET

Directeur de course Adjoint : Josy MARTIN

Adjoints à la Direction de course au PC :

Michèle MARTIN Patrice PRIOUX Roseline PRIOUX Serge RIBIERRE

Affichage Officiel PC et panneau d'information temps

Serge RIBIERRE

Commissaire Général Jean Michel FILLOUX

Directeur de Course Délégué

Vérifications Guy CHEVALIER
Commissaire Sportif Hubert MILLET-LAGE

Parcs Assistance et contrôle Hu

de la Sécurité

Voiture Tricolore

Hugues ROUGIER

Parcs de Regroupement, Serge FAUVEL

dépouillement des Carnets de Bord

u Hubert MILLET-LAGE

et affichage Eymoutiers

Guy TRONCAL

Christian MALPHETTE

Voiture Sécurité Jean-Pierre LANGAGNE

Alain BRUN Monique BRUN

Voiture Balai

Patrick CRUANES Xavier ARISTIDE

Directeurs de Course délégués aux ES

ES 1 Pierre BOÏ ES 2 – 5 Jacques CO

ES 2 – 5 Jacques COURTIN

ES 3 – 6 Jean-Claude HECTOR

ES 4 – 7 Pierre BOÏ

ES 8 – 11 Jacques COURTIN

ES 9 – 12 Pierre BOÏ

ES 10 - 13 Jean-Claude HECTOR

Directeurs de Course délégués adjoints aux ES

ES 1 Gérard GHIGO et Michel VAURIE

ES 2 – 5 Laurent TEILLARD

ES 3 – 6 Jean-Luc MEY

ES 4 – 7 Gérard GHIGO

ES 8 – 11 Laurent TEILLARD

ES 9 – 12 Gérard GHIGO

ES 9 – 12 Jean-Luc MEY

Adjoints à la Direction de Course aux ES Postes Inter

ES 3 – 6 Inter 1 Jean-Jacques HUBERT

Jean-Pierre MANCINELLI

Inter 2 Alain BONNAUD

Jacky BONNET

ES 8 - 11 Inter 3 Jacky BONNET

ES 9 – 12 Inter 4 Jean-Pierre MANCINELLI

ES 10 - 13

Inter 5 Jean-Jacques HUBERT

Inter 6 Alain BONNAUD

Séance d 'Essai

Directeur de Course Guy TRONCAL

Commissaires Sportifs Jean-Marie NOZIERE

Roland LAVERGNE

Chargés des Relations avec les Concurrents Responsable Philippe AGOSTINIS Aurélie FERNANDES Alain BALUTO Claudie SIALELLI Responsable Emmanuel ANNICOTTE Juges de faits Gérard SAMBART Jean-Michel BRIAT Roland LAVERGNE Jean-Marie NOZIERE Médecin Chef Dr Christine LESPIAUCQ Commissaires Techniques: Responsable (FFSA) Christian BONIN (A) Cédric DAURAT (B) Patrick GROS (A) Lionel DUBOIS (B) Bernard LAFOND (B) André SIMONNEAU (B) Philippe COURTIN (stg B) J-Claude DUSSOUBS (stg B) Sébastien VERRON (stg B) Vincent DARLAVOIX (C) Jean-Pierre ROQUES (C) Christophe SOULIER (Stg C) Commissaires Techniques Suzuki Rally Cup FFSA Hervé HENO (A) Robert VINCENT (B) Commissaires Techniques Volant Peugeot 207 Michel GUYOT (A) Commissaire Sportif délégué à la publicité Roger ALVES Chargé de Presse FFSA Georges COLIN Chargés des Relations avec la presse Patrick GERGOUIL Speakers Philippe SOING Bernard PICAT Responsables Généraux des ES Alain BRUN Philippe CHASTAGNAC Philippe RAGOT Monique BRUN Responsable matériel Chronométrage et Radios Jean-Marc SEGOUIN Bernard CONDEMINE Responsable Radios **LVMC** Chargé des relations avec les autorités et Correspondant Sécurité du CRSA Limousin Alain TISSEUIL Michel BOUIN Informatique: Patrick SOFT LIBRE au 1/10^{ème} de seconde Chronométrage: A l'exception des Membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont considérés réglementairement comme Juges de faits. Protocole Nathalie BOUIN-LAVERRE Dominique FILLOUX Philippe GUERY

> Philippe RAGOT Pascal CHASTAGNAC

Serge VILLEGIER Pierre MASDIEU

Responsables des ES

ES Séance d'Essai

ES₁

ES 2 – 5		Xavier VAUCIEUX		
ES 3 – 6		Michel PUYBOUFFAT Philippe RAGOT Pascal CHASTAGNAC		
ES 4 – 7		Charles DELAGE Serge VILLEGIER Pierre MASDIEU		
ES 8 – 1	1	Serge VILLEGIER		
ES 9 – 1	2	Pierre MASDIEU Xavier VAUCIEUX		
ES 10 – 13		Michel PUYBOUFFAT Philippe RAGOT Pascal CHASTAGNAC Charles DELAGE		
Matériel ES		Michel THOUVENIN Hervé ROUGERIE		
Responsable Cibistes		Pierre PENTHOU		
Responsable Motards Bruno MALITTE		Didier CHAUMENY		
Parcs	Michel BLANC Matthieu BERST	Jean-Jacques POCHULU Mickaël BONNET		
Logistiqu	ue Gérard GRENIER Sébastien FOURNIER	Jean-Pierre MARTIN		
Commur	nication Emilien HILAIRET	Philippe GUERY Marion FITTE		
1.2 Eligibilité Le Rallye REGION LIMOUSIN compte pour: _ Le Championnat de France des Rallyes (Pilotes et Marque) _ Le Championnat de France Rallye Team _ Le Classement Promotion - Trophée BF Goodrich _ Les Classements Copilote et Féminin _ La SUZUKI Rally Cup FFSA				

- _ La SUZUKI Rally Cup FFSA
- _ Le Volant 207 RC PEUGEOT
- La Coupe de France des Rallyes (coefficient 3)
- Le Championnat Régional Limousin (Pilote, Copilote et Féminin)

1.2 Vérifications

Les indications concernant les différents horaires de convocation et de marquage (vérifications administratives et techniques, marquage des pneus, ...) seront remises aux concurrents lors de retrait du Carnet d'itinéraire.

Les vérifications administratives auront lieu au Parc des Expositions à Limoges le vendredi 29 mai de 11h à 16h, puis les vérifications techniques auront lieu au Parc des Expositions à Limoges le vendredi 29 mai de 11h15 à 16h15.

NB : les vérifications administratives pourront avoir lieu (et sont recommandées) à la prise du Carnet d'Itinéraire (Road-Book), l'équipage devant être au complet.

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités suivantes

- Jusqu'à 30 mn : 15 € -De 30 mn à 1heure: 30€ - Par heure supplémentaire: 15 €

(Jusqu'à fermeture du contrôle toute heure commencée étant due).

Pour les équipages concernés, le marquage des pneumatiques aura lieu au Parc des Expositions à Limoges le vendredi 29 mai de 11h15 à 16h15 (seule séance)

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées à : Le Relais de l'Auto Ancienne - ZI Grossereix 57, avenue Georges Guingouin - 87000 Limoges (tarif horaire de démontage : 45 € TTC)

ARTICLE 2 ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

***ASSURANCES: Les véhicules d'assistance, même porteurs de plaques de rallye " ASSISTANCE " ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci, et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3 CONCURRENTS & PILOTES

3.1 Demande d'engagement inscriptions :

3.1.1 Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5 Toute personne qui désire participer au RALLYE NATIONAL REGION LIMOUSIN « Vassivière » doit adresser au secrétariat du Rallye :

ASALAC

8, RUE PIERRE-DE-FERMAT 87280 LIMOGES Tél. 05.55.04.19.69 - Fax 05.55.04.19.70

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, jusqu'au lundi 18 mai 2009 à 24h 00 (cachet de la poste faisant foi).

- 3.1.10 Le nombre maximum des engagés est fixé à 180 voitures.
- 3.1.11.1 Les droits d'engagement sont ainsi fixés:
 - avec la publicité facultative des organisateurs
 900 €

700 € pour les Coupes Mono Marque

 sans la publicité facultative des organisateurs 1800 €

La demande d'engagement doit, en outre, être accompagnée

- de la photocopie de la 1^{ére} page de la fiche d'homologation
- de la photocopie de la carte grise de la voiture ou du document correspondant
- de la photocopie du permis de conduire
- de la photocopie des licences du pilote et du copilote
- d'une photo d'identité (format 4x4 cm) pour chaque membre de l'équipage

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du Concurrent

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement Ces derniers comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers et également une plaque "ASSISTANCE".

Le montant des droits d'engagements et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice avant le départ du rallye

3.2 Equipages

Conforme aux articles 3.2 du règlement standard des rallyes et du Championnat de France des Rallyes.

3.3 Ordre de départ

En dérogation à l'article 3.3.2. du Règlement Standard des Rallyes, l'ordre de départ sera établi par la FFSA en collaboration avec l'organisateur.

Les départs seront donnés de minute en minute.

Le Directeur de Course conserve la possibilité de proposer au Collège des Commissaires Sportifs d'accorder des départs de 2 mn

en 2 mn dans certains cas particuliers.

3.3.1 Super spéciale « Ville de Limoges » (cas particulier)
Le départ de l'ES 1 « Ville de Limoges – Super Spéciale » est
donné à la discrétion du Directeur de Course dans le courant de la
minute pleine suivant celle prévue au CH 1 (pour compenser cela,
le temps imparti du secteur 2 concerné a été calculé beaucoup plus
largement que nécessaire). Le nombre de tours est de deux. En

le temps imparti du secteur 2 concerné a été calculé beaucoup plus largement que nécessaire). Le nombre de tours est de deux. En cas d'erreur d'un Concurrent sur le nombre de tours effectués - en plus ou en moins -un temps forfaitaire sera retenu : le plus mauvais temps réalisé sur l'ensemble des Pilotes augmenté de 10 %.

ARTICLE 4 VOITURES & EQUIPEMENTS

4.1 Voitures autorisées

Conforme aux articles 4.1 du règlement standard des rallyes et du Championnat de France des Rallyes.

Sont admises également les voitures des Coupes Mono-marque Peugeot et Suzuki selon la réglementation de ces coupes.

4.2 Pneumatiques

Conforme aux articles 4.2 du règlement standard des rallyes et 4.1.3 du Championnat de France des Rallyes

4.3 Assistances

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée exclusivement dans les parcs avec obligation par voiture d'un extincteur à proximité et d'une bâche étanche (en cas de défaut la pénalité est de 200 €)

4.3.2.1 Parcs d'assistance

Un CH d'entrée et un de sortie seront établis pour chaque Parc. Chaque concurrent engagé recevra une plaque d'assistance gratuite.

Des plaques supplémentaires pourront être vendues sous réserve d'en faire la demande lors de l'engagement et sous réserve d'accord sur la surface utilisée pour le stationnement à l'intérieur des parcs d'assistance et au tarif suivant :

1 plaque : 180 € et plaques suivantes : 300 € l'unité

Le m² supplémentaire (en plus de la surface attribuée réglementaire) sera vendu 12 € HT à condition d'en faire la demande et le paiement en même temps que l'engagement.

L'entrée en parc d'assistance se fera au maximum 2h00 avant la première voiture sauf accord avec le responsable de parc.

A L'ISSUE DE L'ASSISTANCE, LES CONCURRENTS DEVRONT LAISSER UN EMPLACEMENT SANS AUCUN DETRITUS, ET EN PARTICULIER DEVRONT CONSERVER LES BIDONS DE CARBURANT VIDES AVEC EUX.

La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance ne peut dépasser en aucun cas 30 km/h.

A l'extérieur de ce Parc, toutes interventions sur les voitures (réparation ou ravitaillement) ne pourront être effectuées que par les seuls membres de l'équipage avec les moyens du bord sans l'apport d'aide extérieure quelle qu'elle soit.

4.3.3 Définition de l'assistance interdite

Conforme au règlement standard FFSA

4.3.6. Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

4.6. Plaques d'immatriculation.

A tout moment du Rallye toutes les voitures engagées devront posséder une plaque d'immatriculation placée à l'avant et une seconde placée à l'arrière.

Celles-ci devront être conformes aux dispositions applicables en France ou à celles du pays d'origine du concurrent

ARTICLE 5 PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et du Championnat de France des Rallyes.

La publicité obligatoire est :

Conseil Régional Limousin, Ville de Limoges, Axis, McDonald's

La publicité facultative est : Lacorre Location, NewSport

IMPORTANT: La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visibles par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images du rallye Limousin sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur. Ceci s'applique particulièrement à chaque entreprise, collectivité, association ou organisme apportant leur aide sous quelque forme que ce soit à un concurrent engagé. Le concurrent est solidairement responsable des actions de ses partenaires. En cas d'infraction, le concurrent devra verser à l'organisation une somme égale à 10 fois le montant de l'engagement. De même, la prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que se soit est interdite sans accord de l'organisateur.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

ARTICLE 6 SITES & INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le Rallye National REGION LIMOUSIN – VASSIVIERE représente un parcours de 599,69 kilomètres dont 13 épreuves spéciales (7 différentes) d'un total de 217,94 kilomètres. Il est divisé en 2 étapes et 6 sections

1^{ère} Étape : LIMOGES - EYMOUTIERS 7 Épreuves Spéciales:

ES 1 VILLE DE LIMOGES SUPER SPECIALE (2,34 km)

ES 2 / 5 ROYERE GENTIOUX (10,800 km)

ES 3 / 6 FAUX PEYRELEVADE TARNAT REMPNAT (35,300 km)

ES 4 / 7 NEDDE BEAUMONT (7,600 km)

Soit 109,740 kilomètres d'Épreuves Spéciales

2^{ème} Étape : EYMOUTIERS - LIMOGES 6 Épreuves Spéciales:

ES 8 / 11 PEYRAT ST-MARTIN (7,900 Km) ES 9 / 12 ST-AMAND ST-JULIEN (16,100 km)

ES 10 / 13 SAUVIAT ST-PRIEST AURIAT ST-MOREIL (30,100 km)

Soit 108,200 kilomètres d'Épreuves Spéciales

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'Annexe "Itinéraire" au présent règlement. Le Carnet d'Itinéraire sera disponible, pour les concurrents régulièrement engagés, au Secrétariat du Rallye à partir du vendredi 22 mai 2009 à 14h00. Un exemplaire du Carnet d'Itinéraire sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage. Des exemplaires supplémentaires seront disponibles moyennant paiement de 40 € par exemplaire.

6.2 Reconnaissances:

Conforme aux articles 6.2 règlement standard FFSA, du règlement du Championnat de France des Rallyes.

LES RECONNAISSANCES INDIVIDUELLES HORS DATES SONT STRICTEMENT INTERDITES DE NOMBREUX CONTROLES SERONT EFFECTUES PAR LES ORGANISATEURS

Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances ne

seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.

NOUS TENONS A VOUS INFORMER QUE LE JOUR DU RALLYE LES CORDES POURRONT ETRE MATERIALISEES PAR DE LA RUBALISE, DU GRILLAGE OU DES PIQUETS SELON LES CAS.

- **6.2.1** Dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :
- tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.
- tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

6.2.2. Voitures

- voitures de série.
- pneus de série homologués route (tout pneu compétition est interdit).
- autocollant avec la mention "Reconnaissances" et un numéro d'ordre. Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissances est obligatoire.
- les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur voiture de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur Carnet d'Itinéraire.
- en cas de changement de voiture pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur.
- un contrôle de la conformité des voitures de reconnaissances pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

6.2.3. Equipements

- autorisation de 2 phares additionnels au maximum,
- autorisation d'un appareil de mesure (trip master),
- autorisation d'un lecteur de carte,
- interdiction du casque et des écouteurs,
- autres équipements additionnels interdits.
- la prise d'images vidéo par l'équipage au cours des reconnaissances est autorisée.
- **6.2.4.** L'organisateur effectuera des contrôles et les fiches de contrôle des voitures seront transmises au Directeur de Course, au Collège des Commissaires Sportifs et à l'Observateur.

6.2.5. Durée, planning et carnet de reconnaissances

- le nombre de passages est limité à 3 au maximum par Epreuve Spéciale
- la durée des reconnaissances est limitée à 2 jours
- deux sessions sont organisées les 23 et 24 mai ou les 27 et 28 mai 2009 selon le planning ci-dessous.
- les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur inscription au rallye.
- le panachage week-end/semaine est strictement interdit.
 - la présence de tout pilote ou de son copilote sur une épreuve spéciale, de quelque manière que ce soit, est considéré comme une reconnaissance. Si l'un d'eux doit se rendre dans la zone d'un rallye à quelque moment que ce soit, il doit en avertir préalablement l'organisateur du Rallye, sauf si la personne est réputée vivre dans cette zone.

Planning des reconnaissances :

samedi	ES 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 de 10h à 18h
23 mai 2009	ES 1 Exclusivement à PIED de 19h 30 à 21 h
dimanche 24 mai 2009	ES 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 de 10h à 18h
mercredi	ES 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 de 10h à 18h
27 mai 2009	ES 1 Exclusivement à PIED de 19h 30 à 21 h
jeudi 28 mai 2009	ES 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 de 10h à 18h

- pour chaque équipage inscrit au Championnat de France, au Classement Promotion, à une Coupe Mono Marque, ou à ceux dont le pilote est prioritaire ou désigné par la FFSA et pour tous les équipages désireux d'appliquer cette règle :
- il sera remis au départ du 1er tour de reconnaissances, un cahier de prise de notes formellement identifié par l'organisateur.
- lors des reconnaissances et durant le rallye, l'équipage ne pourra détenir à bord et n'utiliser que ce seul cahier de notes original identifié par l'organisateur. Des contrôles de la seule présence et utilisation de ce cahier à bord de la voiture pourront être effectués à tout moment. Le refus de se laisser contrôler sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et pénalisé comme tel.
- lors du premier passage en reconnaissances, dans chaque épreuve spéciale, ce cahier devra être vierge de toute note concernant l'épreuve spéciale concernée.
- toute infraction concernant l'usage de ce cahier de note sera sanctionné comme une infraction à la règle des reconnaissances.
- pour les membres de l'équipe technique d'un Team (team manager, ingénieur, technicien des pneumatiques, etc.), transportés dans un seul véhicule, il sera permis d'effectuer un seul passage sur le parcours du rallye, y compris les épreuves spéciales, et seulement durant les horaires de reconnaissances. Chaque équipe devra en faire officiellement la demande auprès de l'organisateur qui identifiera spécifiquement le véhicule. Cette identification donnera lieu à un droit de 160 € perçu par l'organisateur. Aucun outillage, ni pièces de rechange permettant d'intervenir sur les voitures de reconnaissance ne sont autorisés à bord duvéhicule. Le refus de se soumettre à un contrôle est considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances.

6.2.6. Equipages

Chacun des membres des équipages devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes.

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur voiture de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du Rallye.

6.2.7. Pénalités

- Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages ou présence à bord du véhicule au cours des reconnaissances d'un autre cahier de notes que celui fourni par l'organisateur du Rallye (lorsque c'est le cas) :
 - départ refusé,
- amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
 - demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les trois sanctions sont cumulées.

- Autres infractions :
- 1ère infraction selon la gravité : 1mn, 3mn ou départ refusé, et/ou amende du montant de l'engagement au Rallye concerné.
 - 2ème infraction :
 - · interdiction de prendre le départ,
 - · demande de sanction à la FFSA
 - · amende du double du montant de l'engagement au

Rallye concerné.

Les trois pénalités sont cumulées.

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.
 Ces pénalisations seront infligées par le Collège des Commissaires
 Sportifs au cours de leur première réunion.

6.3 Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4 Circulation

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Une présentation officielle du Rallye (sur convocation) avec présentation des équipages des Championnats de France ainsi que des premiers classés aux coupes mono-marque sera organisée le jeudi 29 mai 2009 à 19h à l'Hôtel de Région, bd de la Corderie à Limoges. Les modalités de cette présentation seront communiquées aux concurrents et équipages concernés à la prise du carnet d'itinéraire.

7.1.9 Ouvreurs

Conforme à l'article 7.1.9 du règlement du Championnat de France des Rallyes (la plaque ouvreur est vendue 160 € payable à la demande d'engagement). Le passage sur les ES à vitesse modérée est possible jusqu'à 75 mn avant le premier concurrent. Le respect du code de la route est obligatoire, même sur les ES et cette autorisation peut être suspendue à tout moment par le Directeur de Course. Le concurrent est responsable de ses ouvreurs qui devront être licenciés tous 2 par la FFSA (une seule voiture par voiture de course est accepté et être couvert par sa propre assurance)

7.2 Dispositions Générales Relatives aux contrôles

7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : Chasuble rouge

Commissaire Inter : Chasuble orange fluo Chef de poste : Chasuble rouge barré blanc

Chef de poste Inter: Chasuble orange fluo

Directeurs d'ES: Chasuble noire

Relations Concurrents : Chasuble Jaune marquée au dos

7.3.16 Réintégration après exclusion pour retard entre 2 CH pour des concurrents engagés en Championnat de France Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes

7.5 EPREUVES SPECIALES (ES).

Conforme au Règlement Standard FFSA.

7.5.20 SEANCE D'ESSAI: «EYMOUTIERS»

Tout pilote pourra s'inscrire pour cette Séance d'Essai moyennant une participation de 100 € qui devra être réglée et sera encaissée avant le déroulement de celle-ci au moment de l'engagement

Toute base d'essai non autorisée par l'ASA organisatrice entraînera pour les concurrents concernés l'interdiction de prendre part à la course.

ARTICLE 8 PENALITES - RECLAMATIONS - APPELSConforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 CLASSEMENTS

Conformes au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10 PRIX

Conforme au règlement standard FFSA et à l'article 10 du règlement du Championnat de France modifié par la réunion du Bureau de la FFSA.

a) Prix en espèces par CLASSES

CLASSES	1er	1/2 Engagement 1 Engagement	de 1 à 3 partants pour 4 et 5 partants
	2ème 3ème	1/2 Engagement 1/4 Engagement	de 6 à 10 partants à partir de 11 partants

(Engagement = Engagement réel payé)

Les concurrents du Classement Promotion ainsi que ceux des Coupes de marque ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe

b) Classement Promotion « BF GOODRICH »

Conformément au règlement de ce trophée.

c) Coupes (les coupes ne sont pas cumulables)

Des coupes récompenseront : Les 3 premiers du scratch Les 3 premiers au classement Promotion Les vainqueurs de chaque classe La première féminine.

d) Récompenses aux Ofiiciels

12 Coupes seront attribuées :

- 3 à des Commissaires de Route
- 3 à des Cibistes
- 3 à des membres des Equipes Matériel
- 3 à des Motards Sécurité Public

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée à ESTER. Les trois premiers pilotes du classement général devront se présenter à la salle de presse dans un délai maximum de 30 minutes.

Tous les chèques seront envoyés mardi 2 juin 2009, sauf en cas de vérifications finales en cours.